



reconnaissance en paternité et droit à l'héritage

Par **stef66**, le **28/05/2009** à **00:59**

bonjour,

Je vous écris car j'ai 38 ans et j'ai rencontré mon père à 28 ans je souhaiterai enfin porter mon nom être reconnu mon père géniteur qui à eu une relation extraconjuguale puisqu'il était marié à l'époque avec déjà deux enfants n'a pas quitté sa femme à l'époque.

J'ai trois demi frères que j'ai rencontré cousins tantes etc mais mon père remis avec une autre femme qui lui met la prèssion ne veux pas de son propre chef faire le teste adn en vue d'une reconnaissance en paternité, que puis je faire car même si depuis 2006 les choses sont passées à 10 ans moi j'avais 28 ans en 1998 donc trop tard avez vous des conseilles ou des actions qui puisse faire jurisprudence? et puis je entamé une action en amont afin qu'au déced de mon père le teste adn puisse etre pratiqué sur l'un de mes demis frère afin que j'ai droit enfin à mon nom et ma part d héritage Merci.

dois je mettre en route une procédure devant avocat et notaire? comment.[s]/[s][s]/[s]